Opération Papyrus Critères à remplir pour déposer une demande

Rappel de la base légale :

- article 30, alinéa1, lettre b de la Loi sur les étrangers (LEtr)
- article 31 de l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA)

Critères à remplir :

- Séjour continu de 5 ans pour les familles avec enfants scolarisés ou de 10 ans pour les autres catégories, à savoir les familles avec enfants non scolarisés, les familles sans enfants et les célibataires.
- Indépendance financière complète, démontrée notamment par la preuve de l'existence d'un (ou plusieurs) emplois.
- Intégration réussie, démontrée au moyen d'un certificat de niveau A2 de français et, cas échéant, par la scolarisation des enfants.
- Absence de condamnation pénale, attestée par un extrait de casier judiciaire.

Ces critères sont <u>cumulatifs</u> et doivent être dûment documentés. Chaque dossier fait l'objet d'un examen au cas par cas.